



CC du Val d'Ornois (Siren : 245501457)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Gondrecourt-le-Château
Arrondissement	Commercy
Département	Meuse
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	28/12/1999
Date d'effet	01/01/2000

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Stéphane MARTIN

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	14 place de l'hôtel de ville
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	55130 GONDRECOURT LE CHATEAU
Téléphone	03 29 89 65 45
Fax	03 29 89 79 02
Courriel	valdornois@wanadoo.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle avec fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	4 757
Densité moyenne	13,94

Périmètre

Nombre total de communes membres : 19

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
55	Abainville (215500018)	300
55	Amanty (215500059)	46
55	Badonvilliers-Gérauvilliers (215500265)	148
55	Baudignécourt (215500307)	76
55	Bonnet (215500596)	216
55	Chassey-Beaupré (215501040)	111
55	Dainville-Bertheléville (215501420)	165
55	Delouze-Rosières (215501487)	132
55	Demange-aux-Eaux (215501503)	556
55	Gondrecourt-le-Château (215502154)	1 195
55	Horville-en-Ornois (215502477)	74
55	Houdelaincourt (215502485)	347
55	Les Roises (215504366)	33
55	Mauvages (215503277)	294
55	Saint-Joire (215504598)	239
55	Tréveray (215505165)	620
55	Vaudeville-le-Haut (215505348)	66
55	Vouthon-Bas (215505744)	61
55	Vouthon-Haut (215505751)	78

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 22

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Hydraulique
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif
<i>AP du 25 juillet 2012, la compétence SPANC est rédigée comme suit : La communauté de communes prend la compétence SPANC pour le contrôle et l'entretien des installations d'assainissement non collectif des particuliers résidant sur le territoire (réalisation des vidanges).</i>
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Autres actions environnementales
Sanitaires et social

- Action sociale
Développement et aménagement économique
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique
- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)
Développement et aménagement social et culturel
- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs <i>AP du 18 février 2013, la compétence "scolaire" de la communauté de communes est rédigée ainsi : Scolaire : - restauration scolaire sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes, - prise en charge financière de la surveillance des bus et des périodes d'attente à l'entrée et à la sortie des classes. - construction, entretien et fonctionnement d'équipements scolaires et périscolaires, préélémentaires et élémentaires (à compter du 1er septembre 2013).</i>
- Activités péri-scolaires
- Activités culturelles ou socioculturelles
- Activités sportives
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Plans locaux d'urbanisme
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie
Développement touristique
- Tourisme <i>conformément à l'article L. 133-3 du Code du Tourisme, la communauté de communes est compétente en matière d'accueil, d'information des touristes, de promotion touristique en coordination avec le Comité Départemental et le Comité Régional du Tourisme. Elle contribue à coordonner les interventions des divers partenaires du développement touristique local. La communauté de communes peut déléguer auprès d'un office de tourisme tout ou partie de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique locale du tourisme et des programmes locaux de développement touristique, notamment dans les domaines de l'élaboration des services touristiques, de l'exploitation d'installations touristiques et de loisirs, des études, de l'animation et/ou coordination des loisirs, de l'organisation de fêtes et de manifestations culturelles. La communauté de communes est enfin compétente pour la création, l'aménagement, le financement et la gestion des équipements touristiques communautaires.</i>
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire
Autres
- Préfiguration et fonctionnement des Pays
- Autres

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
55	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du pays Barrois (200049906)		67 562
55	Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés (200046647)	SM fermé	83 759

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)